

Lettre ouverte des copropriétaires de la résidence Domaine de Borderouge au sujet du projet d'implantation d'une chaufferie biomasse

Adressée à :

- M. Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse-Métropole
- M. Trautmann, adjoint au maire
- M. Boyer, maire de notre quartier 3.3P
- Mme Dufraisse, maire du quartier des Minimes
- M. Chollet, chargé de l'Ecologie, du développement durable et de la transition énergétique
- M. Lattes, 3e adjoint au maire, président de Tisséo
- M. Arsac, 9e adjoint au maire, maire du quartier 3.2

Aux délégations :

- Mme Marty, 18e adjointe au maire, Qualité Urbaine,
- M. De Scoraille, 21e adjoint au maire, Qualité de la rénovation de l'espace public et cœurs de quartier,
- M. Chollet, conseiller municipal délégué, Qualité de l'air extérieur en relation avec Toulouse Métropole, Suivi des nuisances industrielles, Toxicité des produits
- M. Misiak, conseiller municipal délégué, Coordination des conventions citoyennes pour l'écologie en ville par quartier

Mesdames, Messieurs,

Propriétaires et locataires dans une résidence de 38 logements située 17 et 19 avenue Maurice Bourges-Maunoury, nous vous interpellons au sujet du projet d'installation d'une chaufferie biomasse dans le quartier Borderouge Sud/Minimes.

Tout d'abord, nous nous étonnons que vous ayez omis de consulter les habitants directement concernés par un projet d'une telle importance, mais aussi de la communication tardive et restreinte de votre projet. Vous comprendrez notre consternation lors de la découverte d'un tel projet.

Nous vous rappelons que Toulouse Métropole a défini des objectifs dans son Plan Climat dont le premier est de « **réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, objectif ambitieux mais nécessaire pour assurer l'engagement planétaire de Toulouse Métropole et contribuer ainsi pleinement au maintien du bien vivre des métropolitains** ».

Si le RCU « Chaufferie Biomasse » élaboré par Toulouse Métropole, rappelle le Plan Climat-Air-Energie territorial, il a omis de préciser le facteur le plus important à nos yeux, à savoir le facteur humain et le bien vivre des métropolitains qui font partie de ce Plan. Le bien vivre des citoyens en est la finalité même. Or, l'implantation de cette chaufferie va à l'encontre de cet objectif du Plan. Notre préoccupation est le maintien du bien vivre des milliers de résidents habitant dans les quartiers impactés par ce projet.

Nous avons choisi de vivre à Borderouge Sud pour son cadre de vie agréable (le parc Maourine où se côtoient ses habitants, de nombreux sentes arborés et piétonniers, ses commerces de proximité rue Renan...) et également pour sa tranquillité et son calme. Or, votre projet va dénaturer la qualité de vie du quartier et cela n'a nullement été pris en compte dans vos études, ce qui est sidérant.

Au-delà des nuisances olfactives et respiratoires que peuvent faire craindre les émanations de la chaufferie –et contraire à l'un des 4 enjeux transversaux prioritaires du Plan Climat Air

Energie à savoir « amélioration de la qualité de l'air pour la santé »- les appartements de l'avenue Maurice Bourges Maunoury supporteraient le bruit généré par le passage des camions en pleine nuit. Vous ne pouvez ignorer que les émissions sonores sont réglementées au même titre que les autres pollutions. Avez-vous évalué cette nuisance ? Nous n'accepterons pas que notre lieu de vie soit volontairement placé en dehors du cadre de protection.

De même, nous refusons que la vie sociale se désagrège : savez-vous que dans ce « cœur de quartier » sont installés nos commerces de proximité ? La terrasse de la boulangerie « O Rdv des délices » est un lieu de convivialité très fréquenté. Les boutiques de ce centre commercial voient augmenter leur fréquentation. Bien que nous ne vous soupçonnions aucunement de le vouloir, on ne s'y prendrait pas autrement si on voulait éteindre la vie sociale de cette zone de Borderouge.

Hormis le fait que cette implantation porterait atteinte à la valeur de notre patrimoine, l'offre de raccordement au réseau de chaleur prévu pour le quartier 3.3 aurait peu de chance de concerner nos immeubles puisque ceux-ci sont équipés en... tout électrique. Une étude approfondie l'aurait signalé.

Nous restons interrogatifs quant aux intérêts qui ont concouru à adopter l'implantation d'une chaufferie biomasse au milieu d'une zone de quartiers où vivent des centaines et des centaines de familles, au milieu de quartiers où crèches, écoles maternelles et primaires, collèges et lycées accueillent des milliers d'élèves.

La carte du périmètre du projet présentée lors de la réunion d'information du 19/10/2021 affiche des zones moins habitées et plus industrielles qui seraient beaucoup plus cohérentes pour accueillir une telle installation (notamment entre le boulevard d'Atlanta et la rocade).

Pour toutes ces raisons qui se rajoutent à celles déjà évoquées par les pétitionnaires, nous vous demandons de déplacer cette usine dans un lieu limite de la ZFE pour ne pénaliser aucune population.

Si nous soutenons la Mairie et la Métropole de Toulouse dans son souhait d' « Etre un acteur majeur de la transition énergétique et écologique », nous n'acceptons pas que cela se fasse aux dépens des habitants de Toulouse.

Nous vous remercions pour toute l'attention portée à notre requête et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations.

Les 38 copropriétaires et les 13 locataires
de la résidence du Domaine de Borderouge
17 et 19 avenue Maurice Bourges Maunoury - 31200 Toulouse
residenceborderouge@gmail.com

Toulouse, le 25 mars 2022